

Communiqué de presse

Projet de parcs éoliens en Méditerranée : mise en place du débat public EOS

- Le débat public EOS porte sur un projet de 2 parcs commerciaux d'éoliennes flottantes en mer Méditerranée d'une puissance totale à terme de 1,5GW.
- Dans le cadre de la préparation du débat public, [un questionnaire est diffusé](#) par la commission particulière du débat. Il s'adresse, largement, à toute personne souhaitant s'exprimer dans le cadre du débat public : il vise à mieux cerner les attentes des citoyens et les enjeux du débat à venir.
- Cinq départements sont concernés par les projets d'éoliennes au large de leurs côtes, entre la frontière espagnole et Fos-sur-Mer : les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Hérault, le Gard et les Bouches-du-Rhône.

Marseille et Montpellier, le 8 mars 2021 – Initié par la Commission nationale du débat public (CNDP), le prochain débat public EOS (Eoliennes flottanteS) en Méditerranée, s'amorce avec la publication en ligne d'un questionnaire et l'ouverture d'un [site Internet](#) présentant le débat à venir.

Lancé avant l'été 2021, le débat public EOS en Méditerranée porte sur l'attribution à partir de 2022 de deux parcs éoliens flottants de 250 MW chacun en Méditerranée, ainsi que, éventuellement, leurs extensions: chacune de 500 MW, à partir de 2024. Le débat vise à informer et consulter largement les citoyens et les différentes parties prenantes du projet, à recueillir leur expression et à la relayer auprès des maîtres d'ouvrages du projet : le ministère de la Transition écologique et Réseau de transport d'électricité (RTE).

Les différentes zones qui seront examinées en vue d'une future implantation de parc sont situées dans le périmètre du parc naturel marin du golfe du Lion, au large des Pyrénées-Orientales et de l'Aude ; au large du Cap d'Agde ; au large de la Petite Camargue ; au large du Golfe de Fos-sur-Mer.

Les modalités et le calendrier du débat public EOS en Méditerranée, présidé par Sylvie DENIS-DINTILHAC, seront précisés lors de son lancement officiel, au printemps 2021.

Sylvie DENIS-DINTILHAC, présidente de la commission particulière du débat public EOS, déclare :

« La Commission particulière du débat public (CPDP) EOS Eoliennes flottanteS ouvre aujourd'hui une phase de dialogue avec le public concerné par le projet de parcs éoliens

flottants en mer Méditerranée. Avant le lancement officiel du débat, les membres de la CPDP vont à la rencontre des acteurs pour affiner leur perception du contexte territorial. Le questionnaire mis en ligne permet à tout citoyen de s'exprimer : quels sont les sujets prioritaires pour lui ? Quelle place accorde-t-il aux sujets visés par le débat ? Comment veut-il participer au débat ? De quelle information souhaite-t-il disposer ? Notre ambition est d'organiser un débat public au plus près du public, de ses préoccupations et du territoire où les parcs éoliens flottants pourraient être implantés. »

A propos du débat public EOS en Méditerranée

Conduit par une commission indépendante et neutre, le débat public EOS en Méditerranée porte sur deux projets éoliens en mer flottants de 250 MW chacun en Méditerranée, à attribuer en 2022 ; leurs extensions d'environ 500 MW chacune, à attribuer à partir de 2024 ; le raccordement mutualisé de chacun des premiers parcs et de leurs extensions. Ces projets sont issus de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2018-2023. Le projet qui est soumis au débat public consiste en la réalisation, pour une durée de 25 à 30 ans, de deux parcs éoliens flottants commerciaux de 250 MW chacun et de leurs extensions, de 500 MW chacune : les premiers parcs comporteraient chacun une vingtaine d'éoliennes flottantes, leurs systèmes d'ancrage, un poste électrique en mer et le raccordement au réseau ; leur extension représenterait une quarantaine d'éoliennes supplémentaires. Les raccordements de chaque premier parc ont vocation à être mutualisés avec leur extension éventuelle afin de limiter leurs impacts environnementaux et leurs coûts.

Contacts Presse

Denis Deschamps – 06 61 11 32 86 - denisd@agencedcc.com

